



COMMUNE DE FOS

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle DEQUESNE, Maire.

Convocation et affichage effectués le 21 avril 2026.

Présents : Pascal PENETRO, Isabelle DEQUESNE, Dominique BOUTONNET, Jonathan DAUGROIS, Jean-Yves COTARD, Jean-Marie MAZZER, Catherine TEOULE, Anne POYVRE, Corinne FILIZOT, SACOURTADE LOUBET Marine et Marie-Louise TREY.

Représentés par pouvoir :

Absents :

Arrivée en cours de séance :

Départ en cours de séance :

Secrétaire de séance : les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal, Madame Anne POYVRE, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, madame la maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026.

M. PENETRO souhaite faire corriger la page 10 : j'ai dit il y a d'autres choses qui sont à mon honneur et non pas le contraire.

Madame la Maire et les membres du conseil approuvent la correction.

Il est adopté à l'unanimité.

Madame la Maire est ravie de voir autant de monde et propose de passer à l'ordre du jour.

Madame la Maire propose un ajournement de 2 sujets à l'ordre du jour :

- Validation du projet d'étude archéologique 2027 du site du Casteras.

Le reste à charge à avancer par la commune est trop important, d'environ 16 000 € car la commune n'a pas de trésorerie.

- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public- Gîte d'étape communal.

Pour la rédaction de cet acte nous voulons faire appel à l'ATD31 pour leur aide.

L'ordre du jour sera donc :

Ordre du jour

- Contre la fermeture des classes des communes de FOS, Aspet, Aurignac, Huos, Le Fousseret, Mancieux, Montréjeau, Pointis-Inard, Saint-Martory et Valentine.
- Vote des taux TFB, TFNB, TH.
- Vote des dépenses en investissement budget principal.
- Vote des dépenses en investissement budget annexe SPIC.

Vote des budgets 2026 :

- Vote du budget primitif
- Vote du budget annexe SPIC

- Montant des subventions aux associations.
- Questions diverses.

Contre la fermeture des classes des communes de FOS, Aspet, Aurignac, Huos, Le Fousseret, Mancieux, Montréjeau, Pointis-Inard, Saint-Martory et Valentine

Madame la Maire :

Non à la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée.

Effectivement 5 élèves de CM2 sur un effectif total de 24 quittent l'école pour entrer en 6^e. A la rentrée de septembre on comptera 19 enfants et une rentrée, au total 20 enfants de la maternelle au CM.

L'effectif restera stable pour 2 ans avec la possibilité d'augmentation d'effectif grâce aux entrées de petite section maternelle.

Certes une classe de 20 enfants reste une charge de travail pour l'institutrice (c'est ce qui se vit à Fos depuis des années) Mais la solution d'envoyer les cycles 3 (CM1 et CM2) à Saint Béat n'est pas une solution pour soulager le poids de l'effectif. Cette mesure serait le début de la fin de l'école de Fos. Aussi nous ne souhaitons pas l'idée d'un tel transfert.

L'école est un lieu où l'on s'épanouit, où on apprend, où on tisse des liens.

L'école est bien souvent le dernier service public des communes rurales.

Nous n'acceptons pas la gestion comptable et financière de l'école qui conduit à la fermeture.

Dans le Comminges ce sont 10 écoles qui sont concernées.

Nous leur apportons notre soutien.

Nous nous sentons tous concernés et nous nous sommes mobilisés en manifestant à SAINT-GAUDENS.

Vote : unanimité

Vote des taux TFB, TFNB, TH

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30.91	30,91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52.87	52,87
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	4.60	4,60

Madame la Maire précise que selon l'état des finances, ils seront peut-être obligés d'augmenter l'an prochain.

Vote : unanimité.

Vote des dépenses en investissement budget principal.

Il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2026.

Il est proposé :

- D'inscrire 2 436.33 € au compte 21578, matériel et outillage.
- D'inscrire 1 500 € au compte 2183, matériel de bureau et informatique.
- D'inscrire 1 000 € au compte 2184, mobilier.

Vote : unanimité.

Vote des dépenses en investissement budget annexe SPIC.

Il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2026 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.

Il est proposé :

- D'inscrire 1 000 € au compte 2135 installation générales aménagement des constructions.
- D'inscrire 1 000 € au compte 2183 pour l'achat de matériel informatique.
- D'inscrire 1 000 € au compte 2184 pour l'achat de mobiliers.
- D'inscrire 1 000 € au compte 2188 autres immobilisations corporelles.
- D'inscrire 809 165.26 € au compte 2313 immobilisations en cours construction, pour les travaux de La Gentilhommière.

Vote : unanimité.

Vote des budgets 2026 :

- Vote du budget primitif

Consécutivement au passage à la nomenclature M57, il doit être inscrit au budget la mention du taux de fongibilité des crédits ; cela permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	133637.24	Revenus de gestion courante	78395
Charges de personnel	195100	Impôts et taxes	156614
Atténuation de produits	65111	Dotations, subventions, participations	94238
Opérations d'ordre entre section	3626.33	Autres produits de gestion	18991
Autres charges de gestion	31565	Produits financier	10
Charges financières	35	Excédent de fonctionnement reporté	19798.57
Charges exceptionnelles	0	Opération d'ordre	3626.33
Dotations aux provisions	930	Fiscalité locale	61958
Virement à la section investissement	3626.33		
TOTAL	433630.90	TOTAL	433630.90
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Déficit d'investissement reporté	19398.89	Opérations d'ordre	3626.33
Opération d'ordre	3626.33	Dotations fonds divers réserves	22828.89
Remboursement d'emprunts	3120	Virement de la section fonctionnement	3626.33
		Produits de cessions	
Immobilisations corporelles	4936.33	Emprunts	1000
TOTAL	31081.55	TOTAL	31081.55
Général	464712.45	Général	464712.45

M. COTARD : la dotation globale de fonctionnement est certes en baisse (- 2862 €) mais la dotation de solidarité rurale et la dotation de l' élu local sont en hausses (+ 3004€). La dotation biodiversité, créé en 2021, d'un montant de 12 564 € en 2025 (2026 non connu à ce jour) augmente largement le montant des dotations de l'état.

Les revenus fonciers sont en baisse car nous avons 3 appartements vides – 8905 € sachant que nous n'avons pas de trésorerie pour faire les travaux. Une admission en non-valeur de 4 500 € (recette négative) pour loyers impayés se rajoutera à la diminution des recettes de la section fonctionnement.

M. PENETRO : avant nous votions la fongibilité des crédits ça existe toujours ?

Mme la Maire : oui j'allais y venir.

M. PENETRO : au niveau des dépenses de carburant vous prévoyez trop bas non vu l'augmentation du prix à la pompe ?

M. COTARD : on va limiter les déplacements.

M. PENETRO : pour les charges de personnel avez-vous compté le remboursement de l'agent en congé maladie ? J'ai noté des remboursements du SPIC c'est un montant important ?

M. COTARD : c'est 2025 et 2026.

M. PENETRO : et l'autre montant ?

M. COTARD : ce sont les frais d'électricité et d'assurances.

M. PENETRO : on devrait avoir une recette supplémentaire avec le PNR.

M. COTARD : oui mais on n'a pas le montant.

Mme la Maire : on en avait parlé, on peut toucher des subventions mais on perd de la souveraineté sur nos terres, la région touche beaucoup et la commune presque rien.

M. PENETRO : donc vous comptez vous retirer du PNR ?

Mme la Maire : non pas du tout, nous avons besoin d'argent mais je n'ai pas dit que nous allons le quitter puisque nous l'avons voté.

M. PENETRO : on a peut-être une bonne nouvelle car il va être autorisé de louer les logements classé F et G.

M. COTARD : il n'y a pas que ça, ils sont dans un mauvais état.

Mme TREY : il y a aussi un système, c'est de faire une remise de loyer contre travaux.

M. COTARD : nous n'allons pas nous lancer dans des travaux, il n'y a pas d'argent : il reste 4000€ sur le compte et 33 000€ de factures à payer !

M. PENETRO : par rapport à la CCPHG, les entreprises de FOS versent la contribution foncière à la CCPHG notamment le barrage a-t-on des nouvelles de la renégociation ?

M. COTARD : cela a été reversé à la CCPHG (CVAE, CFE, IFER...) lors de la fusion des 3 communautés et du transfert des compétences et pour compenser les pertes la commune reçoit 142 000 € par an.

M. PENETRO : la CFE augmente chaque année, je suis bien placé pour le savoir puisque je la paye, la dotation de la CCPHG devrait augmenter proportionnellement.

Vote : unanimité.

Vote du budget annexe SPIC

Dépenses d' exploitation		Recettes d'exploitation	
Variation des stocks	6620	Opérations d'ordre	15403
Charges à caractère général	163498.73	Revenus de gestion courante	158750
Charges de personnel	37102	Autres produits de gestion	10
Autres charges de gestion	220	Produits exceptionnels	820032.17

Charges financières	1154.27	Atténuation de charges	200
Virement à la section investis.	775748.17	Excédent de fonctionnement reporté	
Amortissement	10042		
TOTAL	994385.17	TOTAL	994385.17
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opérations d'ordre	15403	Opérations d'ordre	16662
Opérations patrimoniales	1960	Virement de la section fonctionnent	775748.17
Immobilisations incorporelles		Dotations fonds réserves	351076.18
Immobilisations corporelles	4000	Avances commandes immo corpo	
Immobilisations en cours	809165.26	Subventions d'investissement	
Déficit d'investissement reporté	312958.09		
TOTAL	1143486.35	TOTAL	1143486.35
Général	2137871.52	Général	2137871.52

M. PENETRO : la ristourne du brasseur a-t-elle était prise en compte ?

M. COTARD : oui.

M. PENETRO : pour les prestations de service il n'y a plus la cantine et le gîte ?

M. COTARD : il n'y a plus de recette gîte et la cantine est assurée par un traiteur donc non.

M. PENETRO : les 809 165.26 € €, c'est pour effectuer les travaux ?

M. COTARD : non il restera beaucoup moins dans les 250 000 €, car on ne pourra pas percevoir le différé entièrement, on n'a pas la trésorerie pour faire tous les travaux.

M. PENETRO : et la tva des 138 000 € ?

M. COTARD : oui j'ai rajouté la TVA et les 120 000 €. C'est inclus dans le disponible.

Nous sommes en train de faire un pointage et nous verrons ce que l'on peut faire.

M. PENETRO : il va falloir récupérer le solde des subventions et demander une avance sur la DETR 2^{ème} tranche.

M. COTARD : nous allons tout regarder. Faut être patient.

M. PENETRO : on peut faire tous les travaux car l'assurance va payer.

M. COTARD : mais pour les toucher il faut d'abord les dépenser !! et on n'a pas l'argent !

M. PENETRO : c'est bien pour cela qu'il faut aller le chercher !

Vote : 9 POUR 2 CONTRE (PENETRO, TREY)

Montant des subventions aux associations.

Madame Anne POYVRE propose les montants ci-dessous :

Associations	Subventions
FOS FESTIVITES	2000 €
125 KM LES PIEDS DANS L'OC	1042 €

FETE DU GRAVIER	540 €
AAPPMA	135 €
LES ARTS EN OCCITANIA Y VAL D'ARAN	1838 €
SAMAID	1000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	795 €
TOTAL	7350 €

Vote : unanimité.

Pas de questions diverses.

Question du public :

Public : on ne pourrait pas faire de la location à la semaine cet été pour les appartements non loués ?

Mme la Maire : il y a vraiment beaucoup de travaux et les gens qui louent et qui ne se sentent pas bien partent sans payer.

Public : pour les gens du voyage, es -ce que vous avez contacté la CCPHG ? Car vous pouvez leur réclamer des indemnités pour accueillir les gens du voyage.

Mme la Maire : on a rencontré le sous-préfet et le secrétaire général, on doit régulariser la situation et de toute façon le terrain de foot est aussi en zone inondable. J'ai abordé le sujet avec la CCPHG car il y a une compétence. On attend la réponse car ils se mettent en place comme tout le monde.

M. COTARD : les gens du voyage nous ont versés la somme de 1 700 €

Public : quand terminent les contrats des employés de la Gentilhommière ?

Cotard : une termine le 2 mai et l'autre le 30 septembre 2026.

Public : l'annexe va fermer au mois de mai.

Mme la Maire : non ce sont les élus qui vont mettre la main à la patte et tenir l'annexe pour le moment.

Public : on nous avait annoncé que 2 personnes devaient reprendre l'annexe en gérance.

Mme la Maire : elles se sont désistées.

M. PENETRO : il faut faire attention car la mise en gérance peut signifier la fin des subventions. C'est pour cela que l'on avait créé une régie.

Mme la Maire : la réunion publique devait se tenir le 30 avril mais nous sommes obligés de reporter, nous vous tiendrons informés.

La séance est levée à 21h23.

PV approuvé à la séance du 5 juin 2026

La Maire, Isabelle DEQUESNE

Secrétaire de séance, Anne POYVRE



